

**Permis nécessaires pour les différentes utilisations des engins Manitou
Valable dans le Canton de Vaud**



Fourches = permis de cariste ou attestation de formation par centre agréé
(Catégorie R4 : chariots télescopiques)



Godet = pas de permis si poids à vide inférieur à 2 tonnes (formation par l'entreprise – OPA art. 6 + 8)
permis machiniste M1 si poids à vide de 2 à moins de 5 tonnes (obligatoire dès 01.08.2022)
permis machiniste M3 si poids à vide 5 tonnes et plus (prérequis permis M1)



Nacelle = attestation de formation d'utilisateur de plateforme par centre agréé (IPAF, ASFP)
catégorie 3b (à flèche mobile)



Nacelle = attestation de formation d'utilisateur de plateforme par centre agréé (IPAF, ASFP)
catégorie 1b (à flèche statique)



Treuil = permis de camions-grue par un centre agréé (catégorie SUVA A)



Crochet de charge : si bras entièrement déployé 10 mètres ou plus, permis camions-grue (SUVA A)
si bras entièrement déployé moins de 10 mètres, pas de permis (formation par l'entreprise – Ordonnance prévention des accidents (OPA) art. 6 + 8)